

ADOPTONS LE BON COMPORTEMENT

La SPA de l'Estrie demande la collaboration des gardiens de chiens

Alors que le printemps est arrivé, les citoyens estriens en profitent pour sortir à l'extérieur avec leur chien. La SPA de l'Estrie en profite pour rappeler les bons comportements à adopter avec son chien lorsque celui-ci est à l'extérieur autant sur votre terrain que lors d'une balade dans les endroits publics.

POURQUOI avoir son chien en laisse ?

- Pour bien le maîtriser en cas de réaction agressive
- Pour contrôler ses déplacements
- Pour sa sécurité en situation de bagarre entre chiens
- Pour éviter de le perdre
- Pour respecter les autres citoyens
- Pour conserver le droit de fréquenter les endroits publics avec son chien

Il est important de mentionner que ce n'est pas tout le monde qui souhaite rencontrer votre chien. Même si vous croyez être seul sur un sentier ou dans la rue, on ne sait jamais ce qui peut arriver, ou qui vous pouvez rencontrer. Pour la sécurité de tous et pour une cohabitation harmonieuse, il est obligatoire de tenir son chien en laisse et ainsi respecter la réglementation.

Tenir son chien en laisse ; un règlement provincial

Un chien doit être tenu en laisse en tout temps et être bien maîtrisé par son gardien. C'est ce que précise la nouvelle Loi provinciale sur l'encadrement des chiens entrée en vigueur depuis le mois de mars 2020. La Loi indique aussi que la longueur maximale de la laisse est de 1,85 mètre, et qu'un chien de 20 kg et plus doit porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais. De plus, la Loi provinciale prévoit des amendes accordées aux infractions ; entre autres un minimum de 500 \$ plus les frais pour un chien pas tenu en laisse.

POURQUOI garder son chien en contrôle sur votre terrain ;

- Pour respecter les citoyens qui ont peur des chiens
- Pour la sécurité de l'animal et de toute personne qui l'entoure (morsures, accidents, bagarres entre chiens, etc.)
- Pour éviter qu'il se fasse heurter par une voiture
- Pour empêcher qu'il prenne la fuite
- Pour contrôler ses déplacements
- Pour éviter de se le faire voler
- Pour respecter le règlement municipal

À moins qu'il soit attaché, qu'il soit dans un enclos extérieur ou que le terrain soit clôturé, un gardien ne peut laisser son chien libre sur le terrain s'il n'a pas une constante maîtrise de celui-ci. Un chien en liberté hors des limites de son terrain en absence de son gardien est considéré comme un animal errant. Un gardien, ne respectant pas la réglementation, est passible une amende pour une infraction de chien en liberté. De plus, considérant le contexte actuel, afin de prévenir le vol de votre animal nous vous suggérons fortement de toujours superviser les sorties extérieures de votre chien sur votre terrain.

ADOPTONS le bon comportement

Se promener avec son chien dans un endroit public est un privilège.

1. Tenir et bien contrôler son chien en laisse lors de sorties. Si votre chien fait plus de 20 kg, il doit porter, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.
2. Avant de sortir de la maison, il est important de s'assurer que votre chien porte sa médaille d'identification de la SPA de l'Estrie. Si jamais il prend la fuite, sa médaille facilitera son retour à la maison.
3. Disposer des excréments de votre chien de façon hygiénique.

En terminant, il est important de préciser que ces règlements sont en place pour assurer le bien-être et la sécurité de tous dans la communauté. Toutefois, il est possible de le faire de la bonne façon afin d'assurer la sécurité de tous, humains comme chiens !